Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 12 juillet 2024, sous la présidence de Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*trente-huit membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 12 juillet 2024, a rendu les avis suivants :

- **Election à la Vice-présidence chargée de la recherche**
- **Election à la Vice-présidence formation, orientation et insertion**

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 12 juillet 2024, a pris connaissance du point suivant :

- **Présentation du diagnostic du plan AVENIRS (schéma directeur « *Développement Durable - Responsabilité Sociétale et Environnementale* »)**

Fait à Lyon, le 12 juillet 2024,

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

ACADÉMIE DE LYON · ACADÉMIE DE LYON · ACADÉMIE DE LYON · ACADÉMIE DE LYON ·

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 19 juillet 2024.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr